

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.
À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

PARAISANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Table with subscription rates: Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, etc.

Education.

Industrie.

Progrès.

Feuilleton de la Revue Canadienne. LES MÉTAMORPHOSES DE LA FEMME. LA CONQUÊTE D'UNE MANSARDE.

donc moins le bras que la spatule ou le rifloir? —Excusez! une nymphe de la Marne avec lui! et elle n'est pas en marbre, celle-là! Laissez donc! elle l'a été. Le Pygmalien de la rue Saint-Claude a trouvé moyen d'animer sa statue!

AUX LIBRES ET INDÉPENDANTS ELECTEURS DU COMTÉ DE SAINT HYACINTHE. MESSIEURS, La dissolution du Parlement, vous appelle, sous des circonstances importantes, à faire choix d'un représentant. Croyant céder aux désirs de la majorité, je me suis déterminé à briguer les suffrages des électeurs. Il devient nécessaire de vous soumettre un exposé, aussi ample que les limites d'une adresse peuvent le permettre, des principes, qui seront dans ma carrière publique, la base de mes actions.

tons des luttes orageuses d'une époque, qui avait révé la domination par l'immobilité et la conquête de ses idées par l'inaction et l'inertie de ses forcés. Elle attendait, sur des ruines, la richesse, et plaçait le développement des ressources du pays sous l'anathème d'un malheur national. Cependant Dieu, qui a bien réglé toutes les choses de ce monde, a voulu que le cours des choses humaines eut ses suites et même ses proportions, c'est-à-dire que les hommes et les races ont eu des qualités proportionnées à leurs destinées. Dans ce conflit, où les hommes ont disputé de la jouissance, la victoire n'est pas restée à ceux qui se sont endormis dans la fatalité du laisser-faire. La victoire est restée aux plus intelligents, ceux qui ont travaillé le plus habilement, aux populations militantes qui n'ont point eu l'imbécillité de se laisser mourir.

France, maintenant très misérables, que des villes, pour être bien cultivées. Il est dans l'intérêt des campagnes, de réclamer une distribution plus équitable des moyens d'activité, qui découleraient d'une organisation judiciaire moins concentrée. Ce n'est pas sur l'intérêt d'une plus grande consommation dans les villes, ni sur les intérêts des officiers de justice ou des hommes de loi, qu'on doit établir la base judiciaire et son organisation; c'est entièrement et uniquement sur l'intérêt du peuple qu'on doit la fonder. Quel est l'intérêt du peuple? Que la justice soit facile, prompte, peu dispendieuse et impartiale. Ces résultats sont-ils possibles, avec la concentration des affaires dans les villes? La justice peut-elle être facile, prompte et peu dispendieuse, quand elle est tellement éloignée des justiciables, que la perte de temps nécessaire pour l'obtenir, devient un tort plus considérable que la valeur qu'ils ont droit de réclamer?

Comment tous deux en étaient-ils arrivés là? Il nous faut, pour en donner l'explication, jeter un regard rétrospectif sur les événements accomplis durant ces quelques semaines. La comtesse, soit par pitié, soit par un de ces autres motifs qui se cachent si profondément dans le cœur des femmes, avait donc résolu de porter au malade ce pardon qu'il implorait. Ce jour-là, ce n'est plus sous forme de blanchisseuse qu'elle se présente à lui. Elle a revêtu le costume à la fois simple et coquet d'une femme de chambre de bonne maison. N'était-elle pas au service de la comtesse de Mauduit? En entrant dans la chambre du convalescent, Lucie le trouva étendu dans son fauteuil, pâle, abattu, et cet abattement, cette pâleur, loin de nuire à Timothée dans l'esprit de la visiteuse, lui donnaient un certain air de distinction qu'elle n'avait pas encore remarqué en lui. La distinction est volontiers malade chez nous. Il sommeillait. Les cheveux blonds en désordre, mais naturellement bouclés, son col découvert, mais blanc et de forme gracieuse, encadraient avec bonheur sa figure d'artiste. Lucie le contempla quelques instants et se sentit émue de plus de pitié que jamais. La pitié n'est pas de l'amour, a-t-on dit; non, sans doute; mais elle y peut mener; ils s'accroissent l'un par l'autre, et c'est là que git la sainteté de l'amour et la preuve qu'il existe en lui une essence immatérielle et divine. Toutes nos sensualités d'ici-bas s'attédisent devant la souffrance ou l'infortune; l'amour vrai, l'amour seul grandit à leur contact. Timothée s'éveille; il regarde Lucie, il lui sourit, mais sans témoigner aucune surprise. Il venait de rêver d'elle et croyait à la continuation de son rêve. A peine est-il revenu à lui qu'il implore un pardon qu'elle lui accorde sur-le-champ et du fond du cœur; mais il semble en douter encore. Pour le rassurer complètement et toujours parti pour son état de souffrance, en signe de bon accord, elle lui tend la main. Cette main, il s'en empare, et comme il la tient serrée dans les siennes plus longtemps qu'il n'est convenable peut-être, elle essaie de la retirer; mais à chaque mouvement qu'elle fait pour y parvenir, une contraction de douleur passe sur la figure du malade. Elle comprend alors que c'est le bras blessé qui s'est avancé vers elle. Risquera-t-elle d'accroître le mal qu'elle est venue conjurer? Elle se résigne donc et laisse sa main prisonnière. Qui ne connaît l'influence du toucher, cette grande puissance magnétique? La science nous dit que deux substances, de chaleur et de nature différentes, rapprochées l'une et l'autre, tendent à s'assimiler. S'il en est ainsi pour les corps inertes, là où il y a vie et pensée, l'assimilation pourrait bien s'étendre aux sentiments de l'âme. —Quand vous réverrai-je, Lucie? lui dit Timothée, comprenant enfin qu'il allait être forcé de donner la liberté à sa captive. —Je ne depends plus de moi, vous le savez, lui répond-elle, toujours dans l'esprit de son rôle. D'ailleurs, ai-je une raison maintenant pour revenir ici? N'y songeons plus. X. B. SAINTINE. (La suite prochainement.)

mique de la prospérité. De quelle importance n'est il donc pas de régler par des lois connues, au point de vue de l'intérêt général, la constitution de la propriété.

Le pays ne pourra jamais prospérer, tant que l'influence fatale de la tenure seigneuriale pesera sur le sol et les habitants, de toute la brutalité de ses tendances pernicieuses et déléterées.

Cet état de choses est désastreux pour la propriété agricole, et a une époque où elle n'est pas l'intérêt dominant de la société, les capitaux s'éloignent d'elle et vont ailleurs.

L'agriculture ne souffre jamais seule; liée par des rapports nombreux avec le reste de l'économie sociale, elle ne peut être paralysée dans son développement, sans que toutes les sources de la richesse publique n'en soient profondément affectées.

Il est impérieusement urgent de mettre un terme aux souffrances de la propriété foncière, par l'abolition de la tenure seigneuriale. Des efforts bien dirigés peuvent amener cette question à bon issue aussi facilement que promptement.

La réforme des lois qui régissent la propriété foncière, n'est point la seule à demander dans l'ordre économique. Les destinées d'un peuple, dans son développement matériel, sont les conséquences de ses institutions économiques.

Messieurs, je vous ai exposé d'une manière bien imparfaite, mes opinions sur quelques unes des questions, dont la solution affecte nos intérêts d'une manière si vivace, et appellent impérieusement l'action de la législature.

J'ai l'honneur d'être Messieurs, Votre obéissant serviteur, L. V. SCOTTE. St. Hyacinthe, 9 décembre, 1847.

AVIS A NOS ABONNES DES CAMPAGNES.

Nous prions ceux de nos Abonnés des Campagnes qui nous doivent quelque chose pour l'année 1847, de nous le faire parvenir au plutôt.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LA REVUE CANADIENNE

Impression de toutes espèces en français et anglais: LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCULAIRES, CONNAISSANCES, ET FACTUMS D'APPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC.

Tout exécuté avec goût et à des prix réduits.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 10 DECEMBRE, 1847.



CANDIDATS REFORMISTES POUR LES PROCHAINES Elections Parlementaires.

BAS-CANADA, DISTRICT DE MONTREAL.

- Beauharnois.—JACOB DEWITT. Berthier.—D. M. ARMSTRONG. Chambly.—DR. BEAULIEN. Drummond.—R. N. WATTS. Deux Montagnes.—W. H. SCOTT. Huntingdon.—J. B. VARIN. Leinster.—N. DUMAS. Missisquoi.—CHANDLER. Montreal, Cité.—BENJAMIN HOLMES, L. H. LAFONTAINE. Montreal, Comté.—A. JOBIN. Ottawa.—RICHARDSON. Richelieu.—DR. W. NEILSON. Rouville.—R. A. R. HUBERT. Shefford.—L. T. DRUMMOND. Sherbrooke, Ville.—" Comté.—JOHN MOORE. Stanstead.—MARCUS CHILD. St. Hyacinthe.—T. BOUTILLIER ou L. V. SCOTTE. Terrebonne.—L. H. LAFONTAINE. Val-de-France.—LANTIER ou DR. VALOIS. Verchères.—JAMES LESLIE.

DISTRICT DE QUEBEC.

- Bellechasse.—HON. A. N. MORIN. Dochester.—LEMIEUX. Kamouraska.—CHAPUIS ou FRASER. L'Islet.—FOURNIER. Lotbinière.—JOS. LAURIN. Mégantic.—M. GUIRE. Montmorency.—JOS. CAUCHON. Portneuf.—BELLEAU. Quebec, Cité.—T. C. AYLWIN et JEAN CHABOT. " Comté.—P. J. O. CHAUVEAU. Rimouski.—L. BERTRAND ou J. C. TACHÉ. Saguenay.—LA SALLE LA TERRIERE ou R. S. M. BOUCHETTE.

DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.

- Trois-Rivieres.—Champlain.—LS. GUILLET. Nicolet.—DESILETS ou LEGENDRE. St.-Maurice.—FRS. DESAULNIER. Yamaska.—J. GILL ou J. WURTELLE.

DISTRICT DE GASPÉ.

- Bonaventure.—Gaspé.—M. MARTEL.

HAUT-CANADA.

- Brockville.—WILLIAM BUELL. Bytown.—JOHN SCOTT. Cornwall.—DR. McDONALD. Durham.—JAMES SMITH. Grenville.—READ BURRITT. Glengarry.—JOHN S. McDONALD. Haldimand.—DAVID THOMPSON. Halton.—JOHN WETENHALL. Kent.—MALCOLM CAMERON. Kingston.—KENNETH MCKENZIE. Lincoln.—W. H. MERRITT. Leeds.—W. B. RICHARDS. Middlesex.—WILLIAM NOTMAN. Northumberland.—WILLIAM WELLER. Oxford.—HON. FRANCIS HINKS. Prince Edouard.—R. B. CONGER. Stormont.—D. A. McDONALD. Waterloo.—A. J. FERGUSON. Wentworth.—HERMANUS SMITH. York, 1er.—J. H. PRICE. York, 3me.—WILLIAM HUME BLAKE. York, 4me.—HON. ROBERT BALDWIN.

LES ELECTIONS GENERALES.

Le pays est encore une fois appelé à exercer ses franchises électorales, le premier et le plus précieux de ses droits, puisque du choix de ses représentants dépend son avenir et sa prospérité.

méfais de l'administration la plus malhonnête et la plus incapable, qui ait jamais pesé sur les destinées d'un pays. Ses rangs ont grossi d'une foule de gens de toutes les nuances, qui ont fini par voir que lui seul voulait un gouvernement juste et équitable, et le bien général sans distinction de partis et de races.

Dans le Bas-Canada, le triomphe des libéraux dans presque tous les comtés ne fait plus question. Le silence des journaux ministériels, les lenteurs des candidats toriés à venir de l'avant, les retards de l'administration à compléter son personnel, sont autant d'indices certains de l'embarras et de la prostration du cabinet et de ses partisans.

Non, il était impossible aux ministres actuels d'aller plus loin. Il fallait un terme à tous ces scandales administratifs, à toutes ces turpitudes officielles. On n'a pas voulu leur laisser jouer encore une fois la farce ignoble d'une Session Parlementaire avec leur majorité vendue d'une ou deux voix.

Il n'y a aucun doute que dans le Bas-Canada le ministère a cherché et cherchera à faire de la division à propos de la loi des écoles. La nomination d'un homme comme M. Turcotte à la place de solliciteur général en est une preuve entre mille.

A Montréal, le parti tory a déjà montré sa faiblesse en proposant un compromis, c'est-à-dire que chaque parti choisisse un candidat de ses opinions. C'est bien généreux de la part de nos bons amis les toriés, mais comme nous avons la majorité des voix, nous nous proposons d'élire deux candidats de notre choix, l'honorable L. H. LAFONTAINE et BENJAMIN HOLMES, ECR.

Ces deux hommes auront non seulement l'appui de tout le parti libéral, mais ils trouveront beaucoup de sympathies parmi la masse des électeurs de tous les partis, car ils possèdent tous deux de hautes qualifications et l'estime et le respect général. Il n'y a que la violence qui puisse empêcher leur élection.

Nous ne disons rien de l'absurde prétention de quelques personnes au sujet des quartiers électoraux de la cité. Par la loi qui est aussi claire que le jour, il y a autant de polls que de quartiers municipaux, c'est-à-dire neuf. Si l'on nous en donnait que six, ce serait défranchiser une partie des électeurs qui n'auraient pas le temps de voter.

Encore une fois, électeurs, travaillons et agissons. Appelons à nous tous ceux qui veulent un bon gouvernement. Que les conservateurs honnêtes et intelligents y songent. Si nous avons nos griefs, ils ont aussi les leurs. A part même le discrédit moral que l'administration a infligé à leur cause, ils ont à porter contre elle des accusations aussi vives aussi fondées que les nôtres; car ce n'est pas seulement l'avenir du pays, qui est compromis c'est le pouvoir lui-même.

rence, et, en définitive, ce ne sont que de mesquines ambitions qui s'appuient sur d'insatiables cupidités.

Dans un tel état de chose nous est-il permis de demeurer inactifs et indifférents à la lutte qui va s'engager? Non, au contraire, que nos efforts soient aussi obstinés et persévérants que nos convictions. Aide-toi le ciel t'aidera. Si nous voulons que le ciel nous aide, il faut travailler et combattre sans relâche, ne s'abandonner ni à l'indifférence, ni au découragement, ne s'épargner ni peines ni fatigues, car c'est à la sueur du front que les libertés et les droits politiques se conservent comme ils se conquièrent.

NOTES SUR LA NOUVELLE LOI D'ELECTION. 6e VICTORIA, CHAP. 1. Sanctionnée le 12 octobre 1847.

L'Officier-Rapporteur, après la réception du writ d'élection, fixe le jour de l'élection par une proclamation sous son seing et sceau. Il doit y avoir au moins huit jours d'intervalle entre la publication de cette proclamation et le jour fixé pour commencer l'élection.

Si, au jour ainsi fixé, personne ne demande un poll, c'est-à-dire s'il n'y a pas de contestation, n'y ayant qu'un seul candidat, l'élection se termine ce jour là, et le seul candidat qui se présente est proclamé élu.

Si au contraire, au jour ainsi fixé, il y a contestation, et si un poll est demandé suivant la loi l'officier-rapporteur ne peut pas procéder à recueillir les votes des électeurs ce jour là; mais il est obligé d'accorder ce poll et de suite il fixe le jour et le lieu où les votes doivent être pris dans chaque paroisse ou township du comté.

Le jour fixé pour voter dans chaque paroisse, le poll commence à neuf heures du matin, et ce poll doit continuer pendant deux jours seulement. Les électeurs n'ayant ainsi que deux jours pour voter, il est bien important, qu'ils se hâtent de le faire, puisqu'ils ne peuvent connaître le nombre de votes pris dans tout le comté qu'après l'expiration de ces deux jours, et que le poll ce jour là est tenu ouvert plus tard que cinq heures de l'après-midi du second jour.

Les députés de l'officier-rapporteur doivent lui faire leur rapport pour le jour auquel l'officier-rapporteur a ajourné les procès-verbaux ultérieurs de l'élection comme il a été déjà expliqué. Ce jour là, l'officier-rapporteur constate l'état du poll général, c'est-à-dire le nombre des voix que ses députés ont recueillies dans chaque paroisse, et il proclame dument élu celui des candidats qui a la majorité des voix ainsi prises dans toutes les paroisses.

S'il arrivait qu'au jour fixé, quelques uns des députés n'eussent pas fait leurs rapports, et que par là l'officier-rapporteur ne fût pas préparé à constater et à proclamer l'état de poll, il doit alors ajourner ses procès-verbaux de jour en jour jusqu'à ce que ces rapports lui aient été faits. En faisant cet ajournement, il doit en déclarer la raison publiquement. Dans tous les cas il ne doit pas continuer cet ajournement à un jour tellement reculé qu'il soit mis par là dans l'incapacité de faire son rapport sur le writ d'élection au jour fixé.—Minerve.

Rapport d'agriculture de M. Evans pour le mois de novembre, abrégé du Pilot.

La température de novembre a beaucoup varié. Nous avons eu des pluies abondantes, plusieurs chutes de neige mais peu de froid, bien que le 27, le thermomètre ait baissé de 6° au-dessous de zéro. Le labourage n'était pas encore entièrement terminé au 27 et il est certain que les cultivateurs ont pu faire beaucoup cet automne. La température douce de l'automne a dû épargner beaucoup de bois et beaucoup de fourrage. L'herbe n'a jamais eu une plus belle apparence à cette saison de l'année, et si l'hiver commençait actuellement nous devrions être satisfaits du caractère général de 1847.

Il est un fait que nous ne devons pas oublier, c'est que l'année est divisée en printemps, été, automne ou moisson et hiver. Le cultivateur doit prendre ses mesures d'avance pour que l'ouvrage qui appartient à chacune de ces saisons soit fait à temps, malgré les irrégularités de la température. Il faut réparer à force de travail et aussitôt possible ce que le mauvais temps nous a fait perdre précédemment. La négligence en cela, soit qu'elle vienne du manque de moyens ou d'habileté, fait beaucoup de tort au cultivateur canadien. Il est peu de chose de plus recommandable que le bon égoût des terres, il a même été convenu à une assemblée de cultivateurs en Angleterre, que rien ne passe avant, en fait d'agriculture. Un monsieur observait que dans un terrain argilleux qui ne produisait que dix boisseaux et demi de blé par acre avant d'être parfaitement égoûté, il en récoltait cin-

quante-un après y avoir pratiqué les égoûts suffisants et l'avoir engraisé avec de l'argile brûlée. Cette cendre d'argile serait un excellent engrais pour notre sol; en faisant de bons fossés l'automne et en préparant cette espèce d'engrais (de la cendre d'argile) de bonne heure, le printemps, il n'y a aucun doute que nos terres à blé ainsi préparées feraient plus que quadrupler leurs produits. Les engrais sont extrêmement précieux en agriculture. Les cendres, les os, toutes espèces d'ordures mêlées avec le fumier dans des bassins exprès forment un excellent engrais. C'est une économie bien recommandable. Les proportions des différentes qualités de substances nécessaires pour former les meilleurs engrais seront données dans le Journal d'Agriculture qui devra paraître le premier janvier.

Suivant le calcul du Dr. Playfair, en Angleterre, il paraîtrait que le pain, la fleur et la farine d'orge sont les nourritures les moins chères à Londres, et moins coûteuses que les patates, les carottes et les viandes de presque moitié, et d'un tiers moins chères que la farine d'avoine, les estimant au montant de leur valeur nutritive et de leur prix. C'est là un fait un peu surprenant. Il faut remarquer que les prix à Londres diffèrent quelque peu de ceux de Montréal, mais pas excessivement. Le pain se vend presque à aussi bon marché, si non tout-à-fait, à Montréal qu'à Londres. Des engagements pour fournir du pain à plusieurs maisons de pauvres en Angleterre ont été passés à 5d et à 5½d par pain de 4 lb. A l'exception de la viande qui est de beaucoup moins chère ici qu'à Londres, l'estimation du Dr. Playfair peut nous prouver que le manque des patates n'est pas une bien grande perte comme nourriture de l'homme, puisque nous pouvons nous procurer une meilleure nourriture que les patates, aux mêmes frais, et même à des prix moins élevés que les patates d'aujourd'hui. Il faut donc faire attention de ne plus cultiver les patatas comme nourriture principale, il faut profiter des recherches précieuses et des avis des hommes de talents qui travaillent pour l'avancement de l'agriculture. Nos expériences deviennent inutiles si nous n'en profitons pas.

Le temps de labourer et de faire des fossés est maintenant passé et ne reviendra pas avant quatre mois, cependant le cultivateur à beaucoup à faire pendant cet intervalle. On ne peut pas actuellement préparer la terre pour semer du lin et du chanvre le printemps prochain, il est néanmoins désirable que les cultivateurs n'oublient pas ces plantes l'année prochaine, vu qu'on a en perspective la construction d'une machine pour préparer ces objets dans les environs de Montréal. Des rapports sur la filasse qui croît en Irlande constatent que celle préparée par les machines vaut £10 et £15 par tonneaux de plus que celle préparée à la main.

Société d'Histoire Naturelle.—A une assemblée mensuelle des membres de cette société, tenue lundi dernier, les Messieurs suivants ont été élus membres de cette société:

- MEMBRES CORRESPONDANTS: L'hon. Adam Ferguson, de Woodhill, H. H. Croft, de King's College. MEMBRES ORDINAIRES: Dr. Hector Peltier, de Montréal, Bernard Turquand, écr. do Capt. Robert Lovelace, do Ed. Taylor Fletcher, écr. do Joseph Bouchette, écuver, do Jas. Campbell Gibb, écr. do

La saison.—Le temps continue toujours à être doux. Il a plu hier toute la journée, de sorte que le peu de neige qu'il y avait sur nos pavés et dans nos rues est presque entièrement disparu. Les bateaux à vapeur de Longueuil et de Laprairie font toujours leurs voyages réguliers entre Montréal et ces places. A la campagne il n'y a plus de neige et l'on a repris les voitures d'été.

Suicide.—On voit par le Courier d'hier qu'un nommé Patrick Macdonald, colporteur s'est suicidé mardi, dans Griffintown, en se pendant, avec son mouchoir. Il paraît que c'est l'effet d'habitudes d'ivrognerie. Le verdict du jury du coronaire est qu'il s'est suicidé par suite d'aliénation mentale occasionnée par le delirium tremens.

L'Adresse de M. Scotte.—Nous appelons l'attention publique sur l'adresse faite aux Electeurs du Comté de St. Hyacinthe par M. L. V. Scotte. Ce document renferme d'excellentes choses et est un bon programme pour les électeurs du Bas-Canada. Nous en reparlerons encore.

Nous regrettons vraiment de voir deux candidats réformistes se disputer ce comté. Le candidat réformiste, le Dr. Bouthillier, est un homme estimable, qui a bien servi son comté et son parti. M. Scotte serait certainement une acquisition pour le parti libéral en Parlement. Il serait plus utile, et dans un temps comme celui-ci, il est important pour nous d'avoir en Parlement autant d'hommes actifs et capables que possible. C'est aux électeurs à décider.

Hôtel Donegana.—Ce magnifique hôtel est ouvert de nouveau et c'est pour nous un véritable plaisir d'annoncer l'arrangement satisfaisant des affaires de M. Donegana. Ceci doit suffire pour dissiper les mauvais bruits répandus sur le compte d'un citoyen honorable, s'il en fut jamais.

Nous publions aujourd'hui une liste des candidats réformistes connus que nous pouvons recommander aux électeurs. Nous la donnons telle que nous l'avons trouvée dans les journaux et dans les bruits courants.

—Nous n'avons pas besoin de demander à nos amis de la campagne de nous faire parvenir régulièrement des nouvelles des élections de leur localité. Ils le feront sans doute dans l'intérêt du parti.

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de M. Eustache décedé mardi dernier à 3 heures du soir.

On ne connaît pas encore l'Officier-Rapporteur pour Montréal.

NOUVELLES D'EUROPE.

La Britannia est arrivé mercredi à Boston vers 8 heures du soir avec des dates plus récentes de 15 jours.

Les prix des céréales et de la farine en Angleterre sont à peu près stationnaires dans la dernière quinzaine, ils avaient pourtant une tendance à la hausse.

La maison de banque de Trueman et cie., de Londres, a failli, pour un montant de £350,000 La banque d'Angleterre demandait encore 8 pour 100.

Le paquebot à voile le Stephen Whitney, allant de New-York à Liverpool a fait naufrage sur les côtes d'Irlande; 92 personnes, passagers et équipage ont péri.

FAITS DIVERS.

Le Courrier de Marseille annonce, d'après une correspondance particulière, le massacre d'un de nos compatriotes par des pirates chinois.

Ed. V... partit le 8 août pour le nord de la Chine (Schang-Hai), pour aller y tenter des affaires; dans son passage de Canton à Hong-Kong, où il se rendait à bord d'un fast boat pour rejoindre le navire qui devait le conduire à cette destination, il fut attaqué dans la nuit, du 8 au 9 courant, par des pirates chinois qui ont mis le feu au fast boat, massacré les passagers, pillé tout ce qu'il y avait à bord.

Un sujet de première et profonde importance pour toutes les classes des habitants de cette Province, c'est une loi bien digérée et bien murie pour régler l'émigration qui nous arrive chaque année; des mesures qui corrigent les maux dont nous avons déjà souffert, doivent être introduites et soumises à l'attention du Parlement assez tôt pour qu'elles soient affectives.

Le pape a condamné les collèges mixtes fondés sur la proposition de sir Robert Peel. Le Evening Freeman contient ce qui suit: "Nous avons mis les yeux sur le document contenant la décision de la cour de Rome. Il est émané du collège de la Propagande, avec cette addition: Par autorisation de S. S. Pie IX. Ce document a été envoyé au directeur, M. Hale, pour le communiquer aux évêques suffragans de la province de Connaught. Il est probable que les trois autres archevêques en auront aussi reçu des copies. Aujourd'hui, le document a été lu dans le synode, et des remerciements ont été votés au pape."

On écrit de Dublin, 23 octobre: C'est lundi prochain que les évêques se proposent de présenter au lord-lieutenant l'adresse qu'ils ont votée relativement à la situation du pays. On croit qu'ils déclareront au lord-lieutenant que, dans le cas où il ne croirait pas devoir fournir des secours immédiats aux pauvres. Ils s'adresseront à la reine elle-même pour la prier de ne pas laisser mourir de faim ses malheureux sujets."

Correspondances.

J. B. C. écriv. Berthier, regie remise, balance 1846; A. G. écriv. St. Jean, do. do. 1847; Dr. L. écriv. Industrie, do. do.; N. B. écriv. Nicolet, do. do.; M. M. écriv. 3 Pistoles, do. do. L. F. écriv. St. Jerome, do.

Naissances.

A. Aymer, le 6 du courant, la Dame de George B. DeBoucherville, écriv. Avocat, à mis au monde une fille.

Décès.

En cette ville, le 4, Austin Alexander, enfant de M. A. F. Gandiane. A. Bécot, le 3 du courant, Madame L. Malo, à un âge très avancé; elle laisse pour déplorer sa perte, un époux, auquel elle était unie depuis près de 60 ans, et un bon nombre d'enfants et petits enfants, parmi lesquels se distingue ce citoyen si vertueux, Prudent Malo, écriv. de Bécot. Le nombre de concours qui assistait à ses funérailles, prouve combien cette famille est respectée. Communiqué.

A. St. Eustache, le 6, J. B. Maçon, écriv. père de J. B. Maçon, écriv. de Montréal, âgé de 87 ans.

A. Québec, le 4, M. Geo. Giguère, charpentier, âgé de 37 ans.

A. La Canadienne, le 5, M. Ant. Laurent-Lortie, âgé de 75 ans.

A. St. Henry de Lauzon, le 1er, Dame Marie Chabot, épouse de M. Joseph Genest Labarre, âgée de 59 ans.

A. Québec, le 7, Dlle. Henriette DeVillers, âgée de 14 ans.

A. Pont-Breux, paroisse de St. Martin, Louisiane, le 22 oct., M. Jacques Langlois, arpenteur, natif de Québec, âgé de 34 ans 7 mois et 22 jours. Le défunt était le père de feu M. Jacques Langlois, bibliothécaire et concierge de la ci-devant Chambre d'Assemblée du Bas-Canada.

AUX ELECTEURS

CITE DE MONTREAL.

La réquisition d'une partie importante de mes concitoyens m'a encore décidé à m'offrir comme votre candidat et à briguer l'honneur de représenter dans le Parlement Provincial la première ville commerciale de l'Amérique Britannique du Nord.

Il est inutile pour moi maintenant de faire allusion à mes opinions politiques. Je les ai exprimées sans hésitation partout où j'ai eu occasion de le faire et en toutes circonstances.

Mais il est des questions d'intérêt public, quelques unes de beaucoup plus d'importance pour vous, sur lesquelles, en sollicitant vos suffrages, je crois de mon devoir de vous exprimer mes vœux.

Les changements récents introduits dans la politique commerciale du Gouvernement Impérial, exigent impérieusement l'application immédiate de principes semblables à notre commerce colonial. Ils demandent de plus de notre part un appel emphatique et unanime à la justice de la Mère-Patrie, pour des amendements aux Lois de Navigation, afin de rendre le St-Laurent libre au commerce du monde et nous permettre non seulement de chercher sur tous les marchés des débouchés pour nos produits, mais aussi de prendre nos objets de consommation, partout où nous pourrions les obtenir à meilleur marché.

Notre cité doit sa prospérité et son avancement au commerce. Dans ces deux dernières années, par suite principalement du Système d'Entrepot adopté par les Etats-Unis, une grande portion de notre commerce nous a quittée, et les propriétaires fonciers, ainsi que les autres classes de notre population commencent à sentir l'influence fatale d'une diminution au lieu d'un accroissement de prospérité. Et cela encore dans un temps où, si notre commerce et notre industrie étaient libres de toutes restrictions, la position géographique si favorable de notre cité nous permettrait d'avancer rapidement dans la voie des richesses et de la prospérité.

Je donnerai mon plus ardent appui à toutes les mesures tendant à développer les ressources du pays, soit par la confection de chemins, la construction de ponts, de canaux pour faciliter les transports des produits agricoles et autres du pays au marché le plus avantageux, ou l'ouverture de nouvelles voies de communications avec l'Atlantique.

Privés comme nous l'avons été de toutes protections sur les marchés de la Mère-Patrie et comme on ne peut s'attendre que nous soutiendrons aucunes mesures d'une nature Protectrice en faveur des manufactures anglaises, j'emploierai mes plus grands efforts pour obtenir tous les avantages que la liberté du commerce peut donner et l'application honnête de ses principes aura mon concours et ma voix dans toutes les occasions, de quelque part qu'elle vienne.

Un sujet de première et profonde importance pour toutes les classes des habitants de cette Province, c'est une loi bien digérée et bien murie pour régler l'émigration qui nous arrive chaque année; des mesures qui corrigent les maux dont nous avons déjà souffert, doivent être introduites et soumises à l'attention du Parlement assez tôt pour qu'elles soient affectives.

Comme je crois que l'éducation d'un peuple doit être un objet de première importance, je donnerai tout mon concours aux mesures qui seront proposées pour cet objet; mais aucun projet tendant à donner à une portion du peuple une préférence sur une autre, rencontrera mon entière désapprobation.

Si les témoignages que je vous ai déjà donnés dans l'accomplissement de mes devoirs publics, pouvaient m'avoir acquis votre approbation ou votre confiance et si vous partagez aujourd'hui mes opinions, j'ose me flatter que vous voudrez bien me donner votre appui et me permettre encore d'entrer dans la Chambre Législative de notre Parlement Provincial, avec toute l'indépendance de mes opinions et une pleine liberté d'action.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant et très humble serviteur, BENJAMIN HOLMES. Montréal, 10 déc., 1847.

AUX ELECTEURS

CITE DE MONTREAL.

AUX NOMBREUX ET PRESSANTES SOLICITATIONS qui m'ont été faites, de me porter Candidat à la prochaine Election de notre Cité, il était de mon devoir d'acquiescer. Il était d'autant plus de mon devoir de le faire, que ces sollicitations me sont venues, non seulement de la part de mes anciens amis politiques, mais encore de la part de plusieurs personnes que, jusqu'ici, j'avais dû considérer comme mes adversaires; j'étais heureux si, par ce rapprochement, je puis servir à rétablir et maintenir entre les différentes classes de mes concitoyens, cette harmonie et ces bons rapports qui devraient toujours exister entre eux.

Quant à mes principes politiques, ils sont bien connus de vous tous. Il n'est donc pas nécessaire de les énoncer ici.

Il est néanmoins quelques sujets qui sont d'une importance vitale pour le pays, et principalement pour la classe commerciale, sur lesquels plusieurs d'entre vous peuvent désirer que j'exprime mes propres vœux. Je veux parler de ce qu'on est convenu d'appeler le libre échange et la libre navigation du St. Laurent. Le meilleur moyen de vous faire connaître mes vœux à cet égard, c'est de vous dire que je concours dans le paragraphe suivant du "manifeste" du Comité Constitutionnel de Québec:

"La mise en pratique du libre échange avec les pays étrangers, et de la libre navigation du St. Laurent, qui ouvriront au monde civilisé une contrée à peine connue des autres nations, et faciliteront le développement de ses vastes ressources; double liberté rendue nécessaire et strictement équitable par les mesures commerciales et financières adoptées par la Grande-Bretagne elle-même, et par le grand exemple qu'elle donne au monde entier."

Ces deux mesures doivent, ce me semble, recevoir l'appui cordial de tout homme, qui désire avant tout la prospérité de son pays; il

doit par conséquent concourir dans tous les moyens à adopter pour leur donner effet; il doit s'efforcer de faire ouvrir, pour le transport de nos produits agricoles et autres au meilleur marché possible, toutes les voies de communication nécessaires avec l'Atlantique. Au nombre de ces voies je place la confection du chemin de fer projeté entre notre Cité et Portland.

Comme citoyens de Montréal, nous devons regretter que depuis la translation du siège du gouvernement dans notre ville, et l'incendie de notre Palais de Justice, l'administration du jour qui semble s'être fait un mérite de négliger les intérêts du Bas-Canada, n'ait pas jugé à propos de pourvoir à la construction d'édifices que le service public demande. Dans l'un de ces deux cas, il n'y a aucune excuse. Dans l'autre, on ne saurait expliquer la conduite de l'administration, que par le désir, qui peut exister quelque part, d'agiter de nouveau la question de transférer dans le Haut Canada le siège du gouvernement.

Quant aux autres mesures d'intérêt public, mes vœux vous étant bien connus, je termine en vous déclarant que si j'obtiens un siège dans le prochain Parlement, je m'efforcerai de remplir, comme par le passé, mon devoir envers mon pays et envers toutes les classes de ses habitants.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre dévoué serviteur, L. H. LAFONTAINE. Montréal, 10 décembre, 1847.

AUX LIBRES ET INDÉPENDANTS ELECTEURS DU COMTÉ DE MONTREAL.

MESSIEURS, L'HONNEUR que vous m'avez déjà fait, en me choisissant quatre fois pour représenter le Comté de Montréal, me porte à croire que ma conduite politique et mes faibles efforts, à supporter vos intérêts, ont rencontré votre approbation: la confiance que vous m'avez par là témoignée, m'engage aujourd'hui à solliciter de nouveaux suffrages; et si j'ai l'honneur de les obtenir, ma conduite sera toujours la même et je n'omettrai rien de ma part pour obtenir justice égale pour tous; et tout en prenant les intérêts généraux de la Province, je ferai en sorte de ne point négliger ceux d'un Comté aussi peuplé et aussi important que celui de Montréal.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très humble et Obéissant Serviteur, A. JOBIN, 9 déc.

AUX ELECTEURS DU COMTÉ DE VERCHERES.

MESSIEURS, Le Gouverneur Général ayant jugé convenable d'exercer la prérogative Royale et de dissoudre le Parlement, vous avez encore devant vous une occasion de faire connaître le jugement que vous portez sur la conduite de votre ci-devant Représentant. Si cette conduite a été telle qu'elle rencontre votre approbation, j'espère avoir l'honneur de représenter votre Comté dans le nouveau Parlement, si non je n'ai aucun doute que vous élirez quelqu'un plus capable que moi, bien que personne ne puisse être plus dévoué que je le suis aux intérêts et à la prospérité du Comté.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant serviteur, J. LESLIE. Cottage Ste. Marie, Montréal, 9 déc. 1847.

AUX ELECTEURS DU COMTÉ DE BEAUHARNAIS.

MESSIEURS, Je me rends à la réquisition d'un grand nombre et des plus respectables habitants de votre comté, et je viens aujourd'hui vous offrir mes services et briguer l'honneur de vous représenter en parlement.

N'appartenant pas à la classe des chercheurs de places et ne voulant pas faire du mandat législatif une profession lucrative, j'aurais préféré le calme et le repos de la vie privée à l'agitation de la vie publique; mais ayant été choisi, à une époque aussi critique comme une personne digne de votre confiance, je ne dois pas permettre à des sentiments personnels d'empêcher l'accomplissement d'un devoir public.

Il serait peut-être prudent dans un candidat d'éviter de faire une déclaration explicite de ses sentiments, mais pour moi, étant convaincu qu'en toutes choses "l'honnêteté est la meilleure politique" et ne désirant recevoir aucune voix à moins que celui qui la donne commise parfaitement mes sentiments, je dois déclarer que je sens la nécessité et que je serai l'avocat d'un gouvernement juste, libéral et vraiment Responsable, composé d'hommes connus ceux qui forment le ministère La Fontaine qui n'ont pas voulu sacrifier l'honneur et les principes aux places, qui par leur conduite ont gagné de plus en plus l'estime de leurs amis et ont commandé le respect de leurs adversaires politiques.

Ayant autrefois occupé pendant plusieurs années la situation de premier employé du Bureau des Terres dans le Bas-Canada (dans un temps quand aucune plainte ne se faisait entendre contre la conduite de ce département.) Je suis connu, de réputation au moins, dans presque toutes les parties de la Province, et les informations locales que je possède ainsi que mon intime connaissance des détails de ce département me permettront d'être utile à ceux de votre Comté qui se sont établis sur les terres de la Couronne, des Réserves du clergé et des townships, qui ont, je crois, de grandes raisons de se plaindre que leurs intérêts sont négligés et leurs droits foulés aux pieds. J'emploierai toute mon attention pour promouvoir vos intérêts par tous les moyens possibles, et pour aider le développement des ressources infinies de cette magnifique Province. Si la libre navigation du noble St. Laurent nous est accordée il n'y a aucun doute que nous avancerons rapidement en compagnie et j'espère en harmonie avec le peuple puissant et éclairé qui nous avoisine, les Etats-Unis.

Une adresse comme celle que je vous fais aujourd'hui doit nécessairement avoir d'étroites limites; mais j'aurai bientôt le plaisir de vous visiter en personne, pour vous remercier de votre confiance en moi et vous expliquer mes vœux plus au long; en attendant, je demeure, Messieurs, Votre très obéissant et fidèle serviteur, HENRY WESTON, Montréal, 3 déc. 1847.

D. ROCHON, AVOCAT, Rue Saint Vincent, No. 14.

HOMMAGE A LA VIERGE MARIE

OU RECUEIL DE PRIERES, CONTENANT: L'Office de l'Archiconfrérie, et les prières adoptées pour faire des pèlerinages à Notre-Dame de Bonsecours, suivie du Rosaire vivant. AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTREAL. On peut se procurer ce petit ouvrage, aux prix modique de HUIT SOUS, en s'adressant au PORTIER DE L'EVECHE.—Montréal, 10 déc. 1847.

INSTITUT CANADIEN.

L'HONORABLE C. MONDELET donnera une Lecture Publique, dans la Salle de l'INSTITUT CANADIEN, VENDREDI, le 17 Décembre, à HUIT heures, P. M. Le sujet sera: "Sur la position de la femme en Canada, l'influence qu'elle doit exercer sur la famille, dans la société et à l'étranger, sa destinée est liée à celle du pays. Moyens de rendre la femme ce qu'il importe qu'elle soit." Ce jour étant l'anniversaire de la fondation de l'Institut Canadien, le Rapport Annuel de cette Société sera lu immédiatement après la Lecture. Par ordre Y. P. W. DORION, Secrétaire Archiviste, I. C.

VENTE CONSIDÉRABLE

VINS EN BOUTEILLES, &c.

MERCREDI prochain le 15 du courant, aux Magasins de Mr. J. D. BERNARD, No. 163, Rue St. Paul, sera offert par encan, le restant des Vins en bouteilles appartenant à la Faillite de M. LOUIS DE LA GRASSE et de M. F. DE MONTREAL, formant une grande variété de Vins Français, Madair, Sherry, Teneriffe, et d'Oporto, Cognac pâle et foncé "Martel" Hollande de Kuyper, vieille Jamaïque, Whisky Ecossais, Keich, Absinth suisse, Liqueurs assorties, etc.

Aussi: 3 barriques Vieux Cognac 15 boches et 10 Caisnes Bouchons à vin 4 James Gac portatif 16 grosse Capsuls argentées 25 douz de Bouteilles Poivre de Cayenne 200 lbs Farine de légumes assorti en paquets de 1 lb et 1-2 lb. 1 machine à patente pour boucher les bouteilles qui a coûté 210 francs. 2 splendides Bannières de St. Jean-Baptiste importées de Lyon 1 petit lot d'étoffe de soie pour ornements d'église, &c. &c. &c. 20 quarts Huîtres fraîches de Caraquet 15 tinettes Homards Le tout sera vendu sans réserve afin de clorer les comptes des deux faillites ci-dessus. Les particularités des vins seront données dans les circulaires le jour de la vente. EXTREME CREDIT TROIS MOIS. Vente à DEUX heures précises: J. B. MACON, Encanteur. Montréal, 10 déc. 1847.

BAZAR

AU SECOURS DES PAUVRES DE CETTE VILLE. LE BAZAR aura lieu MARDI, le 21 du courant et les jours suivants, dans la Grande Salle de l'Hôtel Daley, que le propriétaire a eu la générosité de prêter pour l'occasion. Les mesures ont été prises pour rendre ce Bazar aussi attrayant que possible par la quantité et la qualité des effets qui seront exposés en vente. On invite les personnes qui auraient à faire des présents de Noël ou du premier jour de l'an de venir visiter le Bazar où ils trouveront un choix d'objets convenables à des prix modérés. Une Bande musicale assistera à l'exposition. La salle sera ouverte chaque jour à 10 heures A. M. Une table de rafraichissement sera abondamment fournie et on y donnera le lunch et la soupe aux personnes qui le désireront. Les ouvrages et objets destinés pour le Bazar doivent être envoyés à l'adresse de Madame J. U. BEAUDRY, Rue St. Hubert ou à Delle. JOSEPHINE DUVERNEY, Rue St. Vincent. Montréal, 9 déc. 1847.

CORPORATION DE MONTREAL.

BUREAU DU TRESORIER DE LA CITE, Hôtel-de-Ville, 16 août 1847. L'AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai. Avis public est de plus donné que les livres des cotisations pour les Quartiers Ste. Anne et St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et sont déposés dans le Bureau du Trésorier de la Cité, et sont prêts à être examinés par le public afin que ceux qui se croiraient lésés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution que les circonstances de leur application peuvent justifier; pourvu que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date. Un Comité du Conseil sera nommé pour faire droit sur les applications, lesquelles doivent être adressées par écrit et laissées au Bureau du Trésorier de la Cité accompagnées de Baux ou autres pièces justificatives. Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité. 19 août.

RACINES BULBEUSES, &c.

A MEILLEUR MARCHÉ QU'ELLES ONT JAMAIS ÉTÉ OFFERTES AUPARAVANT. NOUVELLEMENT reçu par l'Express la VIRGIL, venant directement d'HOLLANDE, 10,000 Hyacinthes tulipes, lis, safran, p-conies, &c., à vendre à bon marché, au JARDIN BOTANIQUE de GUILBAULT, 14, rue Coté, derrière la Banque de Montréal. N. B. Venez voir avant d'aller acheter ailleurs. GUILBAULT. 9 nov. 1847.

RÉCEMMENT reçus et à vendre par les soussignés les articles suivants, à 10 POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs: 100 milles Cigares, Principes "Justo Sanz" 150 do do Havane de meilleur choix 900 boîtes Cigares ordinaires, 100 par boîte 75 do Tabac Cavendish 16 200 do Honey Dew 5 50 do do do de livre 15 Hay heads tabac en feuille Virginie 50 boîtes de Pipes. AVEC: Une grande variété de Tabatières, Boîtes à tabac, Pipes de goût, Tabac frisé en papier et autre propre pour un magasin de détails. AUSTRI: Un grand nombre d'articles trop long à détailler. L. LYONS & CIE. 29 oct.

AVIS.

LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, eut occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors échangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour un paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange. Hôtel de ville, Montréal, 7 déc. 1847.

PAYNE IMPORTATEUR DE VINS ET DE LIQUEURS.

OFFRE EN VENTE EN BOIS ET EN BOUTEILLES. SHERRY des qualités suivantes: Dry well flav'd P., G., or Bro' High flav'd full-bodied P., G., or Bro' Very Sup'r nutty flavoured Gold Very Sup'r Old Bro', rich and full bodied Old Saleras, very dry and high flav'd Pale Very Old Sup'r rich Bro' Sherry Amontillado Pasado Manzanilla PORTS, Fine Old—Very Sup'r do—Rich and full flav'd do—and low do VINS DE BORDEAUX—Château Lafite—Margaux—et La Rose—St. Julien—Vin de Medoc—Haut Sauterne—Haut Barac—CHAMPAGNE Verzeny—Sillery—Ay Creaming—Sillery—Ay High Sparkling—BURGUNDY—Chambertin—Corton—Chablis—Beaume.—Montrachet—BOURGOGNE—Mousseux—St. Peray Mousseux—VINS D'ALLEMAGNE—Budesheimer—Hockheimer—Marcobruner—Neirstein—Sparkling Hock et Mozelé.—MADERE—directement—E. I.—et Malmsey—Bucellas—Dry and Sweet Lisbon—Tenerife—Old Marsala.—Aussi: Muscat de Frontigno, very superior LIQUEURS—Curoago, white and brown—Marshchino—HEERING'S CHERRY BRANDY—Crème de Noyau, red and white, (Grandmaison)—Cherry Ratafia—Eau d'Or—Crème de Thé, &c. &c. &c. Old brown and Pale Brandy Schiedam—Whiskey, etc. On peut s'en procurer une bouteille comme échantillon et pour la commodité des familles, des vins par gallon, pour argent comptant, No. 134, rue Notre-Dame. 3 déc.

NOUVEAUX LIVRES FRANÇAIS.

L'Éditeur vient de recevoir quelques Exemplaires des nouveaux ouvrages suivants, qu'il offre en vente. Les Aventures de Saturnin Fichet ou la Conspiration de la Ruairie, et les Plaisirs du Roi, 1 volume, Les Trois Mousquetaires par A. Dumas, Le Mendiant noir, Les Pêchés ingrats et L'Annouciée en 1 volume. JOHN MCCOY. Montréal, 18 nov. 1847.



CORPORATION DE MONTREAL.

TOUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe ou autrement, sont notifiées de PAYER IMMÉDIATEMENT entre les mains du Trésorier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction. Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité. Bureau du Trésorier de la Cité, 15 septembre, 1847.

BANQUE D'EPARGNE.

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL. EXTRAIT. MONTANT dû aux Dépositaires le 31 juillet 1847. £4947 0 9 30 Novembre. Montant déposé depuis le 31 juillet à cette date. £47850 7 1 do retiré do. £34214 3 8 Augmentation depuis le 31 juillet. £13636 3 5 Balance due aux Dépositaires ce jour. £63953 12 2 Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier.

Bureau de la Banque d'Epargne de la Cité et du District. 30 Novembre 1847.

LE Bureau de la BANQUE sera transporté vers le 20 courant dans la maison rue St. François-Xavier à présent occupée par "La Banque du Peuple." 1er. déc.

LES Soussignés Médecins et Chirurgiens, donnent avis qu'ils s'adresseront à la Législature Provinciale, dans la prochaine Session (ou dans la session suivante suivant les délais) pour demander le rappel de l'acte passé dans la dernière session incorporant la Profession Médicale, etc., etc., et la substitution d'autres dispositions, principalement l'établissement d'un bureau d'examineurs à Québec et d'un autre à Montréal. B. H. CHARLEBOIS, W. D'ESCHAMBAULT, P. E. PICHAULT, C. A. REGNAULT, T. E. DODET D'ORSENNENS, E. TRUDEL, HECTOR PÉLTIER, L. BOYER, J. L. LEPKOHON, J. EMERY CODERRE, P. WILBRENNER, C. SABOURIN, J. WILSCAM. Montréal, 7 déc. 1847.

A VENDRE

UN emplacement avantageusement situé, Rue Ste. Elisabeth, pour bâtir deux maisons. AUSTRI: Une maison à louer dans la même rue, pour les conditions s'adresser à Mr. CHARLES GAREAU—Tailleur, Rue St. Gabriel, No. 17. 17 août, 1847.

TABEAU

DES VENTES PAR DE SHERIF, POUR DE MOIS DE DECEMBRE 1847.

Table with columns for Demandeurs, Défendeurs, Immeubles, Vente à, Dates, Heures. Lists names and details of legal proceedings.

AVIS.

TOUTES personnes ayant à leur soin ou possession aucun ARGENT, MARCHANDISES, BIENS-MEUBLES ou EFFETS qui auraient été devant appartenus à des Emigrés, maintenant MORTS, ou appartenants maintenant à des Emigrés MALADES, sont par les présentes requises DE L'ES L'IVRE sans délai au sousigné, qui a d'ailleurs été autorisé par son Excellence LE GOUVERNEUR GENERAL EN CONSEIL, en date du 25 Octobre courant, à recevoir ces Argent, Marchandises, Biens Meubles et Effets.

JOS. CARY, Dép. Inspecteur Génl. Montréal, 25 Octobre 1847.—2 nov.

Les propriétaires de Journaux dans la province publieront trois fois par semaine pendant dans leurs journaux respectifs. Ceux qui publient en langue française s'en feront en cette langue.

MAGASIN

ROBERT FORESTER à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN sur la rue Notre-Dame No. 108, coin de la rue St. Jean-Baptiste, là où il offre à vendre un assortiment de Marchandises Sèches qui seront vendus à des prix très réduits parmi lesquels se trouvent les articles suivants: Drap superfin de toutes couleurs, Drap Castor, Drap pilot, Plaid de toute sorte, Casimir, Couverts, Mousseline de laine, Cashmere, Flanelle, Indienne Gingham, Toile fine, Velours de soie, Rubans de toute sorte, Bas de toute grandeur, Collet pour Dames et Monsieur, Satin, coton de toute sorte et un assortiment général de châles &c. &c. Montréal, 2 nov. 1847.

ECOLE.

Medecine et de Chirurgie.

LES lectures à cette école, incorporée, commencent le 1er NOVEMBRE prochain, et finiront le 1er MARS d'AVRIL. Les lectures, à l'avenir seront données qu'en français, comme suit: L'Anatomie... DR. BIBEAUD. Les Accouchements... ARNOLDI. La Pratique de la Médecine... BADGLEY. La Chirurgie... MONRO. La matière méd. et la thérapeutique... J.E. CODERRE. La Chimie... SUTHERLAND. L'Institut de médecine ou physiologie... PELTIER. La médecine légale... BOVEY. La Chimie Médicale... BADGLEY. La Clinique Chirurgicale... ARNOLDI. N. B. Les élèves qui auront complété leurs cours cette école pourront avoir le degré de l'Université du Collège McGill d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en prenant un "Annus Medicus" à ce collège. WILLIAM SUTHERLAND, M. D. 22 sept. 1847.

AUX ETUDIANTS.

CEUX des Etudiants en Médecine qui désireraient pensionner en cette ville, trouveront chez Mme ST-JULIEN des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir. 26 oct.

VERNIS SUPERIEUR.

POUR TUYAUX DE POELES A vendre par M. PARKER & Cie. Pharmaciens, 109, rue Notre-Dame Vis-à-vis la rue St. Jean-Baptiste. 29 oct.

PORTRAITS AU

DAGUERRETYPE.

M. M. DESNOYERS à l'honneur d'informer le public de Montréal qu'il a ouvert ses CHAMBRES DE DAGUERRETYPE au No. 130, Rue Notre Dame, où il se propose d'exercer son art. M. D. peut prendre des portraits d'enfants à tout âge. Il se transportera aussi à la résidence de ceux qui le désireront. Ceux qui voudraient conserver les traits d'un parent ou ami décédé peuvent le faire en s'adressant à M. D. le plus tôt possible après la mort. N. B.—M. D. enseigne l'art du Daguerretype en douze leçons et un appareil à vendre. Ses prix sont très réduits. Entrée par la porte cochère. 23 nov.

Portrait de Jacques Cartier

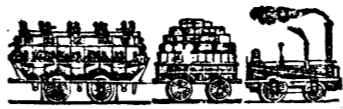
La sollicitation de quelques citoyens, M. THOMAS HAMMEL, artiste de Québec, s'est décidé à publier une lithographie du Portrait ci-dessus, si toutefois le public paraît disposé à l'encourager. En conséquence, le sousigné prendra les noms des personnes qui voudraient y souscrire. Des listes seront déposées chez MM. les Libraires de cette ville. Souscription: 5s. G. N. GOSSELIN, Agent. Montréal, 4 nov. 1847.

RESTAURANT DE COMPAIN.

MR. COMPAIN qui a été plusieurs années chef de la mess de deux brigades de carabiniers et du 77e régiment, ainsi que de plusieurs clubs, au nombre desquels était celui de la Réforme où se trouvaient les plus célèbres gourmets, vient d'ouvrir un RESTAURANT au coin de la Place d'Armes et de la Grande rue St. Jacques, vis-à-vis la nouvelle Banque de Montréal. On trouvera constamment à ce Restaurant une liste de mets qui égale celles de Paris et de New-York, sous le rapport de la variété et de la qualité. Son salon et ses autres appartements sont élégants et commodément meublés et n'en cèdent en rien à aucun autre établissement en ce genre. Le propriétaire sollicite le patronage du public, persuadé qu'il est, qu'un Restaurant tenu sur un bon pied, peut être utile aux hommes d'affaires et autres qui se trouvent dans le besoin de prendre un repas lorsqu'ils sont éloignés de chez eux. On trouvera à ce restaurant des mets de toute espèce, préparés à toute heure du jour. Ses vins et ses liqueurs seront toujours du premier choix. Il peut donner des dîners publics à vingt et soixante personnes. Les soupers pour un nombre plus ou moins grand de personnes seront aussi servis avec les mets les plus délicats qu'offre la saison. Vraie soupe à la tortue en tout temps.—24 nov.

TERRE A VENDRE.

A VENDRE une excellente TERRE située sur le chemin de Lachine à six milles de Montréal, etc. à trente pieds du chemin de fer, contenant 50 arpents, dont 10 en bois de bout. S'adresser à M. Frs. Benoît, rue St. Antoine, ou au sousigné aux Tanneries des Rolland. JOSEPH LETOURNEUX. Montréal, 23 sept. 1847.



COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

TRANSPORTERA jusqu'à nouvel avis, les PAS-SAGERS (excepté le Dimanche) entre MONTREAL ET LACHINE, à commencer de JEUDI le 25 Novembre, comme suit: De Montréal, 8 1/2 heures, A. M. 1 1/2 heures, A. M. 3 1/2 heures, P. M. De Lachine, 9 1/2 heures, A. M. 12 1/2 heures, P. M. 4 heures, P. M.

PRIX:

PREMIERE CLASSE. A Lachine, Is. 10 1/2 d avec bagage jusqu'à 60 lbs. De Montréal, même jour, 2s. 6d.

DEUXIEME CLASSE. A Lachine, Is. 3d. De Montréal, même jour, Is. 10 1/2 d.

TROISIEME CLASSE. A Lachine, 7 1/2 d avec bagage jusqu'à 30 lbs. Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix. Les passagers partant de Montréal à 8 1/2 arriveront pour les Bateaux de Beauharnais et de l'Ontario, et ceux qui partiront de Montréal à 11 1/2 arriveront pour les Bateaux du Haut-Canada. Montréal, 26 nov. 1847.

DILIGENCE

ENTRE MONTREAL ET QUEBEC.



TRAJET EN DEUX JOURS. Le plus grand soin a été donné au choix de conducteurs soigneux et polis, et les Diligences sont très confortables. Les passagers qui les honoreront de leur patronage, seront traités avec le plus grand soin. La Diligence s'arrêtera aux Trois-Rivières, à l'Hôtel BERNARD et à l'Hôtel de M. OSTROM. Le bureau de la Diligence sera tenu à l'Hôtel LEBLANC, Place de la Douane, où il y aura des extras à toute heure. Tout bagage extra doit être laissé au bureau de la Diligence, le soir, où on y portera la plus grande attention. W. ROBINSON, T. & T. LECOMTE, S. HOUGH, Agent à Montréal. G. LEBLANC, O. GOUIN, Agent aux Trois-Rivières. 3 déc.



PLACES DE MOULINS DE PRIX.

AVIS est donné par le présent que les PLACES de MOULINS de PRIX, au Rapide Plat, à la Pointe aux Iroquois et à la Pointe à Ferren, au Canal de Williamsburg, seront louées à l'enchère, MARDI, le 7 Décembre prochain, à l'HOTEL JOHNSON, à MARIATOWN, à MIDI. Le Bail sera pour vingt-et-un ans, et renouvelé pour une autre période de vingt-et-un ans, sur les conditions qu'on pourra connaître en s'adressant à ce bureau, où les plans du terrain peuvent être vus et où on obtiendra tous les renseignements nécessaires. Par ordre THOMAS A. BEGLEY, Secrt. Trav. Pub. Département des Travaux Publics, Montréal, 12 nov. 1847.

SALONS D'EXPOSITION DE MODISTE.

Mlle. MAJOR

L'HONNEUR d'annoncer aux Dames de Montréal et des environs que ses SALONS D'EXPOSITION sont MAINTENANT OUVERTS; elle vient de recevoir les MODES D'HIVER LES PLUS EN VOGUE et elle a pris des arrangements pour continuer à les recevoir tous les mois. Grande rue St. Jacques, 19 nov., 1847.

MARCHAND-TAILLEUR.

Le Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu de ses nombreuses pratiques, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général qu'il vient de recevoir son assortiment d'automne et d'hiver, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier. Les personnes désirant fournir leur drap seront servis avec la même attention et la même ponctualité. CHARLES GAREAU. 29 oct.

Laines de Berlin.

Halle des Odd-Fellows, Grande Rue St. Jacques.

MADAME WALTON à l'honneur d'offrir ses remerciements sincères au public, pour l'encouragement libéral qu'elle en a reçu depuis qu'elle a ouvert son établissement de LAINES DE BERLIN, et elle annonce qu'elle vient d'ouvrir son importation par les derniers vaisseaux. On la trouvera le plus splendide qu'il y ait jamais eu dans la Province, contenant des paquets de toutes couleurs et de toutes les nuances et en même temps d'une qualité supérieure. SON FONDS est en vue à partir d'aujourd'hui. 23 nov., 1847.

A L'ENSEIGNE DU CASTOR, 122, Rue Saint Paul, Montreal

HABILLEZ-VOUS A GRAND MARCHÉ POUR L'AUTOMNE ET L'HIVER.

M. I. PLAMONDON

Marchandises d'Automne et d'Hiver, Hâtes Faites. M. L. P. OFFRE EN VENTES A DES PRIX REDUIES: 500 surtout d'Etouffes grises de 12 6 à 13 9 350 paires de culottes de Drap pilot 5 0 d 7 300 do drap de Pilot gris 22 6 . 25 0 400 do culottes casimir rayé et carrotté 10 0 . 20 0 250 do Etouffe anglaise couleur claire 22 6 . 26 3 250 do do Drap fin et superfin 11 3 . 17 0 200 do drap pilot (Gold Mixt) 15 0 . 20 0 500 vestes de casimir de couleur 4 6 . 5 0 500 do drap pilot bleu 10 0 . 12 6 200 do Drap noir et bleu 4 0 . 5 0 500 do do de couleurs assorties 12 6 . 20 0 400 do Velours de soie noir et couleurs 10 0 . 20 0 350 do Beaver bleu 20 0 . 30 0 500 do Satin noir et de couleurs 7 6 . 12 0 450 do do bleu, brun et drab 35 0 . 50 0 1000 caps de drap avec bandes de pelletterie 3 0 . 5 0 500 do d'Etouffe américaine 17 6 . 22 6 800 casques (imitation de loutre) 10 0 . 12 0 200 do Satinette 17 6 . 20 0 1200 do de Sibill et Neutria (coronett) 4 6 . 5 0 250 do Etouffe du pays (Loose coats) 18 9 . 22 6 500 do do do (Hat Shape) 0 0 . 5 0 500 paires de culottes d'Etouffe grise 4 6 . 5 0 500 Manchons 5 0 . 6 0 M. L. P. ayant à son service des Tailleurs habiles, sera toujours au courant des modes nouvelles. Les ouvrages sont garantis. L'assortiment d'Etouffes de laine pour l'automne et l'hiver, les draps, casimires, doeskins, etc. etc. sont bien dignes d'une visite et qu'on n'oublie pas que c'est toujours 15 POUR 100 MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS. POINT DE SECOND PRIX.

LIBRAIRIE & PAPETERIE.

GRANDE RUE ST. JACQUES, A COTÉ DE LA HALLE MÉDICALE DE M. URQUHART.

Le soussigné à l'honneur d'annoncer qu'il a acquis à bonne composition, le grand et magnifique ouvrage de M. ARMOUR & RAMSAY, qu'il a transporté à l'endroit ci-dessus indiqué, où il espère par la modération de ses prix et son attention aux affaires mériter la continuation de la faveur publique si longtemps et si libéralement accordée à ses prédécesseurs. Par les premiers arrivages attend une addition considérable à son assortiment d'ouvrages anglais dans toutes les branches de la littérature et des sciences, et de Papeterie de goût et ordinaire, avec toutes les nouveautés des derniers mois. Le soussigné reçoit chaque semaine de New-York, Boston et Philadelphie, des copies de tous les livres nouveaux qui paraissent, et il reçoit de même par le steamer de Liverpool chaque mois, tous les ouvrages publiés dans la Grande Bretagne. Ceux qui désirent faire venir des ouvrages d'Europe et des Etats-Unis, ne sauront trouver de meilleur occasion. Le soussigné a pris des arrangements pour faire exécuter promptement et à bon marché tous les ordres qu'on voudrait bien lui confier pour impressions, reliure, lithographies, gravures sur cuivre et acier, et cadres de tableau. Les commandes pour des LIVRES ET OUVRAGES AMERICAINS sont expédiées chaque semaine par le MAINE, et celles pour des LIVRES, &c. D'ANGLETERRE par chaque STEAMER. JOHN MCCOY. 7 septembre, 1847.

A GRAND MARCHÉ.

FONDS DE MAGASIN DE £12,000, A vendre au No. 124, Rue Notre Dame, VIS-A-VIS L'EGLISE ANGLAISE. LES Soussignés informent respectueusement leurs nombreuses pratiques et le public en général qu'ils ont commencé à vendre et veulent vendre sous un court délai leurs fonds de magasin. Ils ont fait une déduction de plus de 25 par cent sur le prix courant des marchandises déjà évaluées à très bas prix et importés directement par eux. Le fonds de leur magasin se compose d'un assortiment général de Marchandises de gout et d'étape de la meilleure qualité et dans le meilleur ordre, parmi lesquelles se trouve leur importation de l'automne composée des effets les mieux choisis et les plus nouveaux, tels que: Gros-de-Naples, Satins damassés, Satinettes, Dentelles de fil et de soie, Fleurs Françaises, Plumes, Rubans, Mousseline de laine, Cachemirs, Indiennes, Alpaccas lustrés, Orléans, Mérinos Français, Paramattas, Colbours, Velours de soie, Châles, Cachemirs et Satins, Collets et Chemisettes, Pelletteries, Plades pour manteau et robe, Gants et Bas de tout genre, Patrons de robes de tout genre, Draps fins et superfins, Draps de Pilote, Casimires, Flanelles, Couvertes, Linges de table, Tapis, Bonnets de laine pour Dames, en quantité, Laine de Berlin et patrons, Chemises de laine, Calçons de laine, Damas, Coton blanc et autres, Toiles d'Irlande, Toiles à drap, etc., etc. N. B. Comme ce fonds de magasin doit être vendu sans réserve, il est important pour les marchands et les familles de venir le plus vite le visiter. Ils ne trouveront jamais une pareille occasion. Le tout pour argent comptant. BEAUDRY & FRERE. Montréal, 23 nov. 1847.

BANQUE D'EPARGNE

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL. PATRON: Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, Francis Hincks, H. Mulholland, L. H. Holton, John Tully, Damase Masson, Joseph Grenier, Nelson Davis. W. Workman, Président. A. LaRocque, V. Président. John E. Mills, Jacob DeWitt, Joseph Bourret, T. Beaubien, T. Drummond Judah. L'AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées de samedi et dimanche (les fêtes exceptées). Les applications pour affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, où que le Bureau des Directeurs se réunissent régulièrement tous les semaines. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le Secrétaire étant tous les jours présents au Bureau de la Banque. JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier. Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, N° 46 grande rue St. Jacques, à côté de l'Ottawa Hôtel. Montréal, 7 mai, 1847.

LA BANQUE D'EPARGNE

DE LA CITE DE MONTREAL. EXTRAIT. 1er avril 1847. B. État due aux Dépositaires à cet date, 31 juillet. Montant déposé depuis le 1er avril à cette date. £41447 18 6 do retiré do £21410 13 6 Augmentation depuis le 1er avril. £20067 5 0 Balance du aux dépositaires ce jour. £49417 8 9 Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier. Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, no. 46, Grande rue St. Jacques, près de l'Ottawa Hôtel. 31 juillet, 1847.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE.

DE MONTREAL. L'AVIS est donné à tous les membres qui ont obtenu des prix aux différentes exhibitions qui ont eu lieu pendant l'été, que le montant du prix auquel ils ont droit sera payé s'adressant à JOHN FROTHINGHAM. Ceux des membres de la Société qui n'ont pas encore payé leur souscription annuelle, sont priés de le faire sans délai, et tous ceux qui ont des comptes contre la Société sont priés de les présenter. S. JONES LYMAN, Secrétaire corr. 30 nov.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.

MARCHES AVANTA GEUX POUR LE COMMERCE ET LES FAMILLES. M. LOUIS PLAMONDON, se proposant de faire à son Etablissement actuel, des grandes améliorations à son Magasin. A partir de ce jour il sera fait une réduction considérable sur les prix ordinaires. Les effets et marchandises seront vendus à bien peu de chose au dessous du prix courant, etc. 26 nov.

ENCOURAGEMENT

AUX NOUVEAUX ABONNÉS DE LA REVUE CANADIENNE Primes extraordinaires.

20 ALBUMS DONNES POUR RIEN.

A DATER de ce jour, ceux qui s'abonneront à la REVUE CANADIENNE et à l'ALBUM LITTÉRAIRE MUSICAL, pour un an et paieront leur abonnement d'avance, SIX PIASTRES en souscrivant, recevront comme PRIMES et GRATIS 20 LIVRAISONS DE L'ALBUM formant plus de 600 PAGES de matières littéraires et plus de 60 PAGES de musique. TOUT CELA POUR RIEN, c'est déjà plus que la valeur de l'abonnement. A la veille de l'hiver c'est une excellente occasion de se procurer des lectures agréables et instructives à grand marché; pour SIX PIASTRES seulement vous aurez ainsi La Revue Canadienne et l'Album, pour 12 mois et 20 Albums en sus pour rien. (Ecrire franco.) Montréal, 8 oct., 1847.

AVIS IMPORTANT

HATEZ-VOUS DE VOUS ABONNER A LA REVUE CANADIENNE SI VOUS VOULEZ AVOIR 20 ALBUMS POUR RIEN EN SOUSCRIVANT. Les Primes d'Abonnement s'en vont grand train. Nous n'avons maintenant que 25 à 30 files complètes. Ne perdez pas l'occasion de vous procurer à si grand marché des LECTURES INSTRUCTIVES ET AMUSANTES pour l'hiver qui s'avance.

COURS DE LANGUE FRANCAISE,

EN 60 LEÇONS. Le Soussigné à l'honneur d'informer les familles Canadiennes, les Dames et Messieurs de cette cité et des environs qu'il commencera DEMAIN, un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue Française grammaticalement; il se flatte de pouvoir donner ce nouveau mode d'enseignement en SOIXANTE LEÇONS. Il ose compter beaucoup sur le patronage de tous les amis de l'éducation. Des certificats et spécimens attestant en faveur des succès qu'il a obtenu jusqu'à ce jour seront produits à quiconque les désirera voir. Pour plus amples informations, s'adresser au Soussigné, à l'Hôtel de Québec, où il se trouvera chaque jour de 9 heures A. M. jusqu'à 7 heures P. M. M. L. donnera ses cours à domicile, aux Dames et aux Demoiselles qui voudront bien l'honneur de leur confiance; UNE HEURE de séance par jour. Quant aux Messieurs, ils suivront le Cours à l'HOTEL DE QUEBEC. CHS. H. LASSISEKAYE. Montréal, 30 nov. 1847.

J. D. BERNARE a transporté son magasin de la rue des Commissaires à la rue St. Paul, No. 168, vis-à-vis de L. Beaudry, &c.